

Statement at the Security Council Open Debate on Women's Participation in Peace Processes

Hélène Dandi Lou, President

Vision et Action des Femmes Africaines contre les Guerres

5th Anniversary of Security Council resolution 1325 on Women, Peace and Security

27 October 2005

Excellence Monsieur l'ambassadeur de la Roumanie

Mesdames et Messieurs les représentants des pays membres du Conseil de Sécurité

Mesdames et Messieurs les représentants des États membres des Nations Unies

Mesdames et Messieurs les responsables des départements de l'ONU, le Groupe de travail des ONG sur les femmes la paix et la sécurité, et les représentants de la société civile.

1. Je voudrais avant tout, exprimer mon infinie gratitude au gouvernement de la Roumanie aux membres du Conseil de Sécurité et le Groupe du Travail des ONG sur les femmes la paix et la sécurité pour l'honneur qui m'est fait de prendre la parole devant cette illustre assemblée.

Permettez-moi de profiter de l'occasion que m'offre cette tribune pour remercier au nom de mon pays la Côte d'Ivoire et particulièrement au nom des femmes et des enfants, les initiateurs de cette rencontre, la communauté internationale en générale et particulièrement les institutions africaines (la CEDEAO, l'Union Africaine), ainsi que toutes les personnes de bonne volonté qui ne ménagent aucun effort pour restaurer la paix en Côte d'Ivoire.

C'est le lieu de saluer ici, la décision prise le 14 octobre 2005 par le Conseil de Sécurité d'entériner les propositions de l'Union Africaine en faveur de la résolution de la crise en Côte d'Ivoire. Je voudrais aussi adresser mes sincères remerciements au médiateur de l'Union Africaine dans la crise ivoirienne Son Excellence Monsieur Thabo Mbeki, Président de la République d'Afrique du Sud pour les efforts réels accomplis pour un retour rapide de la Paix dans mon pays.

Toutefois il est important de souligner qu'elle est contestée par l'opposition. Elle soutient que l'ONU a ouvert une grande période d'incertitude pour la Côte d'Ivoire en décidant de maintenir au pouvoir Son Ex. Laurent GBAGBO pour une période de 12 mois.

2. Je suis Hélène Dandi Lou, Originaire de la Côte d'Ivoire, je fais partie des 1000 femmes qui ont été nommées pour le prix Nobel de la Paix 2005, Présidente fondatrice d'une Organisation Non Gouvernementale, nommée **Vision et Action des Femmes Africaines contre les Guerres** avec pour sigle **VAFAG**. **VAFAG** œuvre dans la promotion de la paix, de la prévention et le règlement des conflits, dans la médiation et la négociation par l'information, la sensibilisation, le lobbying et la formation des communautés de base à la culture de la paix. **VAFAG** intervient également dans la promotion des droits de la femme et de l'enfant, de la Résolution 1325 du CS et dans l'assistance d'urgence et durable aux groupes vulnérables et à la lutte contre le **VIH/SIDA**.

VAFAG se veut un instrument de paix au service des femmes afin de les impliquer activement dans la recherche de la paix et dans le règlement des conflits conformément à la résolution 1325 du conseil de sécurité de l'ONU. Compte tenu de la précarité du climat sociopolitique en Côte d'Ivoire de 1999 jusqu'à ce jour, **VAFAG** a priorisé ses actions sur la paix et la sécurité dans les zones gouvernementales et

assiegees...L'ONG VAFAG est le fruit de ma longue, douloureuse et riche experience en matiere de gestion des victimes de guerre.

3. L'objet de ma presence parmi vous est de partager notre vision quant a l'importance de l'engagement de la femme dans toute action en faveur de la paix. Il s'agit donc de presenter une analyse de la participation des femmes dans le processus de paix en Cote d'Ivoire et de faire une serie de recommandations pour une meilleure promotion et application de la resolution 1325 du CS et une participation effective des femmes aux processus de paix et de securite.

4. ANALYSE DE LA PARTICIPATION DES FEMMES AU PROCESSUS DE PAIX ET DE SECURITE EN COTE D'IVOIRE

4.1 La resolution **1325** exige que la femme soit presente dans toutes les actions des Nations Unies relatives a la reconstruction, a la consolidation, au maintien de la paix et de la securite, a la prevention et au reglement des conflits.

En Cote d'Ivoire, le coup d'etat de 1999 et la transition militaire qui avait pris fin avec les elections tres controversees du 02 Novembre 2000 qui voyait l'arrivee du president GBAGBO au pouvoir, laissait entrevoir l'existence de divers conflits latents au sein des populations, susceptibles de fragiliser le tissu social.

4.2 Dans le souci de retablir la cohesion sociale, un Forum de Reconciliation Nationale a ete initie en octobre 2001 par Son Excellence Laurent Gbagbo, President de la Republique de Cote d'Ivoire. Ce fut le premier veritable cadre offert a la femme ivoirienne de pouvoir s'impliquer activement dans la recherche de la paix. Malheureusement, cette plateforme n'a pas connu une participation massive des femmes et des organisations feminines engagees pour la paix. En effet, de nombreuses femmes ignorant l'existence de la Resolution 1325 du Conseil de Securite n'ont pu saisir cette occasion pour prevenir les risques de conflits qui planaient sur le pays. Elles se sont plutot terrees dans un silence coupable laissant la latitude aux hommes politiques d'envenimer la situation. A cette epoque **VAFAG** etait l'unique organisation feminine de paix a intervenir pour interpeller les uns et les autres sur le danger que courait le pays, pour presenter l'impact de la guerre sur les femmes et les enfants et a les exhorter au pardon, a la tolerance et au dialogue en vu de sauver e pays. (Voir copie d'intervention au forum).

4.3 Cette faible participation feminine et l'absence d'actions concertees au sein des femmes n'ont pu leur pennetter d'obtenir des resultats probants. Avec l'eclatement de la crise en septembre 2002, les actions en faveur de la promotion de la Resolution 1325 du Conseil de Securite vont connaitre une evolution notable, favorisant me participation plus accrue de la femme ivoirieme au processus de restauration de la paix et de la securite.

Cependant, ces actions limitees a certaines femmes leaders, n'ont pu atteindre les communautes de base pour diverses raisons qui sont entre autres:

Les facteurs socioculturels lies a la place de la femme dans la societe africaine qui la reduit dans un etat de silence.

- Le taux d'analphabetisme tres eleve chez les femmes
- L'insuffisance des moyens d'actions pour une promotion efficace de la RCS 1325 et pour une implication effective des femmes a la prevention et la resolution des conflits
- La faible capacite economique des femmes

- La recherche d'un bien-etre economique et sociale par certaines femmes ne leur permet pas d'intervenir dans le domaine de la paix.
- Le faible financement des programmes en faveur des femmes.

5. Dans le souei de ramener la paix en Cote d'Ivoire, plusieurs accords de paix on ete signe sans la participation effective des femmes, a l'exception de quelques unes appartenant aux partis politique acteurs dans la crise.

De Lome Pretoria II, en passant par Marcoussis, Accra I, II et III et Pretoria I, la femme a ete ignorees, voire mise a l'ecart du processus, malgre l'implication active de l'ONU, premier garant de la promotion et de l'application de la Resolution 1325 du Conseil de Securite. Pourquoi?

Il n'est pas surprenant de constater la passivite des femmes dans le processus de la restauration de la paix et de la securite, vu qu'elles n'y sont pas associees.

Aujourd'hui, la Cote d'Ivoire demeure divisee. Le climat social est marque par une crise de confiance et la haine viscerale. L'insecurite est recurrenente partout et ce sont les femmes et leurs enfants qui continuent de payer le lourd tribut. Elles portent encore en elles les stigmates des traumatismes et vivent dans le silence: A titre d'exemple, dans la zone de Bouake et dans la region de l'ouest du pays, des milliers de femmes violees depuis 2002, vivent isolees, dans le denuement total sans avoir recu jusqu'a ce jour une assistance medicale, psychologique et materielle.

Malgre tout...la resolution sur la Cote d'Ivoire 1633 adoptee par le Conseil du Securite le 21 octobre 2005 ne fait aucune mention du role des femmes ni les considerations de genre! **Pourquoi?**

Il nous apparait cependant essentiel de degager les forces et les faiblesses de la resolution 1325 et proposer des recommandations pour une meilleure application de celle-ci.

6. FORCES ET FAIBLESSES DE LA RESOLUTION 1325 DU CONSEIL DE SECURITE

Les Forces:

- Accorde une plus grande responsabilite aux femmes dans les instances de decisions.
- Donne plus de pouvoir aux femmes d'agir en faveur de la paix et la securite.
- Prend en compte les priorites des femmes.
- Cree un eveil de conscience chez les femmes.
- Donne le pouvoir a la femme de se faire entendre.

Les Faiblesses:

Les faiblesses de la Resolution 1325 du Conseil de Securite se situent dans son application effective

- La resolution est meconnue par les femmes la base.
- Les moyens d'actions et de mise en oeuvre de la resolution sont insuffisants
- Elle n'est pas appliquee par les etats
- Elle n'est pas appliquee suffisamment par les institutions
- L'absence de mesures coercitives pour amener les etats a l'appliquer effectivement

- Elle ne cree pas les conditions de son utilisation optimale par les femmes, etant entendu qu'elle devrait apparaitre comme une arme puissante entre leurs mains
- Les ressources feminines qui oeuvrent pour la paix ne sont pas suffisamment utilisees par l'ONU

Absence de moyens de suivi de l'application de la Resolution 1325 du Conseil de Securite

7. Au vu des points sus enumeres, il est important de faire des propositions:

- Faire connaitre la Resolution 1325 Conseil de Securite au sein des associations, des cooperatives des femmes dans les zones urbaines et rurales.
- Installer des clubs de promotion et de vulgarisation de la Resolution 1325 du Conseil de Securite au sein des mouvements de femmes.
- Impliquer les medias dans la promotion de la Resolution 1325 du Conseil de Securite a travers sa diffusion dans chaque pays.
- Mettre en place une equipe de suivi afin de s'assurer de son application
- Renforcer les capacites des femmes dans le domaine la prevention et de la gestion des conflits
- Mettre a la disposition des organisations feminines des documents sur la Resolution 1325 du Conseil de Securite
- Apporter un appui financier et materiel a travers des subventions aux organisations feminines qui oeuvrent dans le domaine de la paix, la securite et le developpement, afin d'etre plus efficace
- Organiser des conferences, des causeries debats, des ateliers de reflexion sur la resolution 1325 afin de degager des propositions pouvant faciliter la promotion
- Creer des comites de suivi de la Resolution 1325 du Conseil de Securite qui auront pour mission de s'assurer de son application effective par les etats et produire des rapports au Conseil de Securite de l'ONU
- Creer une plate-forme d'echanges entre les femmes deplacees de guerre et les femmes refugiees pour leur permettre de se connaitre, echanger et faire entendre leur voix en tant que principales victimes afin de les amener a contribuer au processus de paix, de securite et a la promotion de la RCS 1325
- Prioriser le financement des activites economique en faveur des femmes victimes de guerre pour susciter leur motivation et faciliter leur engagement effectif dans le processus de paix, de securite et dans la promotion de la RCS 1325

Conclusion

Avant de conclure mon propos, je tiens a reiterer mes sincereres remerciements au Conseil de Securite pour cette initiative louable qui pennet a la femme de se faire entendre. Il est vrai que la paix doit imperativement venir des ivoiriens, cependant je voudrais inviter la communaure internationale, les institutions africaines: (CEDEAO, UA) et toutes les personnes de bonnes volonte eprises de paix a poursuivre sans relache leurs efforts en faveur d'un retour definitif de la paix en Cote d'Ivoire.

S'agissant de l'implication de la femme dans le processus de paix, notre experience du terrain demontre que l'autonomie financiere de la femme urbaine et rurale est un facteur capital de motivation qui leur permet de s'engager activement pour la paix. Selon les femmes refugiees et deplacees rencontree, la vraie paix, c'est d'abord la liberte de circuler librement, d'avoir les moyens pour eduquer leurs enfants et realiser des activites economiques en vue de relever leur dignite par l'amelioration de leurs conditions de vie sociale.

Permettez-moi de terminer mon intervention en rappelant que la femme est un element tres efficace de la prevention et de la gestion des conflits. Elle se trouve au centre des cornmunautes:

- Epouse, elle peut convaincre son mari.
- Mère et éducatrice, elle sait parler à ses enfants.
- Soeur, elle peut parler à ses frères.

C'est pourquoi, tant que la femme sera exclue autour des tables de négociation, de paix et de sécurité du fait de son statut social et de son sexe, il sera difficile de parler de paix durable dans le monde et en particulier en Afrique.

Quel est l'avenir pour la Côte d'Ivoire? Quel est l'avenir de l'Afrique?

Je vous remercie.

Fait à New York le 27 octobre 2005 au Conseil de Sécurité de l'ONU
Mme Helene DANDI LOU
Présidente fondatrice de l'ONG VAFAG
Conseillère sous-régionale des femmes; Leaders pour l'éducation
de la paix de WAPNET/WIPNET/ACCRA